

## Compte rendu de la séance du 26 novembre 2020

Présents: L.ALLEFRESDE, G.PREVIDOLI, R.SOULERIN, C.CAFFIAUX, JC.BONNAUD, P.JAUSSAINT, PH.GOMEZ, F.BLAISE

Représentée: L.PIC

Excusés: S.BAUDRY, Th.ROSELLO-CAUSSE

Secrétaire de la séance: Raymond SOULERIN

### Délibérations du conseil:

#### \* Travaux préau ( 2020 39)

Madame le Maire informe les membres présents qu'elle a reçu les devis pour les travaux de mise en sécurité et aménagement du préau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide,

\* de retenir les entreprises suivantes; Michel BOURDEAU pour la plomberie, Christophe ARMAND pour la plâtrerie, peinture, isolation et ARDECHE ELEC pour l'électricité.

\* Autorise Mme le Maire à engager les travaux pour un montant global de 20 000 € TTC

Une deuxième tranche sera étudiée ultérieurement pour l'aménagement (mobilier: placards...)

Vote: unanimité pour

#### \* Mur de Fenouillères ( 2020 40)

Après avoir comparé les devis reçus pour les travaux de construction d'un mur de soutènement au hameau de Fenouillères, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide:

\* De retenir l'entreprise RODRIGUES de St Maurice d'IBIE pour un montant de 8 375, 00 € HT

\* Autorise Mme le Maire à lancer les travaux.

Vote: unanimité pour

#### \* Engagement et mandatement de dépenses d'investissement avant vote du budget ( 2020 41)

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

*A savoir que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

Montant budgétisé en 2020 dépenses d'investissement : 281 079, 20 €

Conformément aux textes applicables, le conseil municipal peut donc ouvrir des crédits pour 70 269, 80 € (25% de 281 179, 20€.)

Le conseil décide donc d'ouvrir des crédits en prévision des Travaux d'aménagement du préau avec une enveloppe de 45 000 €

Vote: unanimité pour

#### \* Adhésion à la convention ATC avec le SDEA ( 2020 42)

Le Maire rappelle l'arrêt depuis 2015 de la mission ATESAT assurée par l'Etat au profit des communes qui en faisaient la demande. Une offre de même type a été proposée dès 2015 par le Département de l'Ardèche.

Il informe l'assemblée d'une offre nouvelle d'Assistance Technique aux Collectivités en matière de voirie communale que le Département assure à compter de 2017 via le SDEA. Il rappelle que la commune est

membre du SDEA et peut à ce titre bénéficier des prestations effectuées par ce syndicat ; en outre, les statuts de ce dernier lui permettent juridiquement de les effectuer. Il donne les principales caractéristiques de l'offre proposée :

Cette mission porte sur le conseil d'ordre général en matière de voirie et la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale.

Elle est forfaitisée à 2,50 € hors-taxes par habitant (population totale INSEE) et par an.

Population totale (INSEE 2020)	Linéaire de voirie communale (DGF 2018)	Linéaire de voirie transféré à l'intercommunalité	Linéaire de voirie restant en gestion communale (DGF 2018)
137 habitants	Sans objet : pas de transfert de voirie		

Pondération à appliquer :  $a = 1$

La population, éventuellement pondérée, est de 137 habitants

La rémunération annuelle ( $137 \times 2,50$ ) sera facturée par le SDEA.

Elle est soumise à la TVA (20%).

Son montant est de 342,5 € HT

Vote: unanimité pour

#### **Questions et communications diverses:**

\*Bilan nids de frelons: devant le nombre important de nids cette année, il est envisagé de réfléchir à une méthode pour éviter que d'autres ne s'installent l'année prochaine. La population sera intégrée à cette réflexion.

\* Fleurissement participatif: la candidature de la commune a été retenue par le CAUE (Conseil en architecture et urbanisme) pour mettre en place un fleurissement participatif avec les habitants. Une réunion aura lieu le 5 février 2021 pour présenter le projet.

\* Le recensement de la population n'aura pas lieu en 2021. Il est reporté à 2022 à cause de la crise sanitaire.

